



Le lundi 26 juin 2017

Association OSONS !
Guichet des associations
40 ter Square des Caraïbes
35400 Saint Malo

Monsieur le Président
Saint Malo Agglomération
6 rue de la Ville Jégu
35260 Cancale

Objet : Nuisances olfactives dans Saint-Malo

Monsieur Le Président de l'Agglomération,

Vous êtes régulièrement destinataire des courriers de l'association OSONS ! relatifs aux problèmes de nuisances olfactives dans Saint-Malo. Après une année de relevés effectués dans plusieurs quartiers, l'objectivation des nuisances olfactives dans la ville est réalisée.

S'il semble que des travaux aient été menés sur les deux sites de TIMAC AGRO, les relevés du mois de mai montrent que les problèmes persistent.

Le présent courrier est destiné à vous rappeler que notre démarche n'a pas pour but de nuire à l'entreprise. En revanche, il n'est pas question pour nous d'enterrer notre action mais, au contraire, compte tenu des résultats, de défendre de façon de plus en plus déterminée l'intérêt des citoyens. Dans ces conditions, il n'existe pas d'alternative au maintien de notre demande de transparence et de notre exigence de garantie pour les malouins.

Cette transparence est à ce jour au point mort, tant pour ce qui concerne l'entreprise qui a chargé un prestataire d'effectuer des prélèvements de poussières et mesurer les nuisances olfactives que pour ce qui concerne l'Agglomération qui a passé un marché avec Air Breizh. Ni le groupe Roullier, ni Saint-Malo Agglomération ne communiquent les cahiers des charges, ni les résultats de ces analyses.

Nous vous saurions gré de publier le contrat de marché public passé entre Saint-Malo Agglomération et Air Breizh et les premiers résultats des analyses réalisées par Air Breizh

En tout état de cause, nous tirons plusieurs enseignements des décisions de Saint-Malo Agglomération et du groupe Roullier:

- ✓ De fait, la démarche d'OSONS et des Nez se trouve valide pour ce qui concerne les analyses de l'air et des poussières et le recours aux nez
- ✓ Les choix nouveaux faits par TIMAC AGRO et la décision de Saint-Malo Agglomération de procéder à des analyses de l'air peut aussi inquiéter, cela signifie-t-il que les résultats des process de sécurité actuels ainsi que les résultats de l'analyse de l'air présentent un caractère particulier pour qu'ils ne puissent être portés à la connaissance du public ?

Cette exigence de transparence nous amènera de nouveau à porter le débat sur la place publique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués

Pour OSONS !
Alain Guillard
Co-président